SKYWORKS®



Code de conduite et d'éthique des affaires

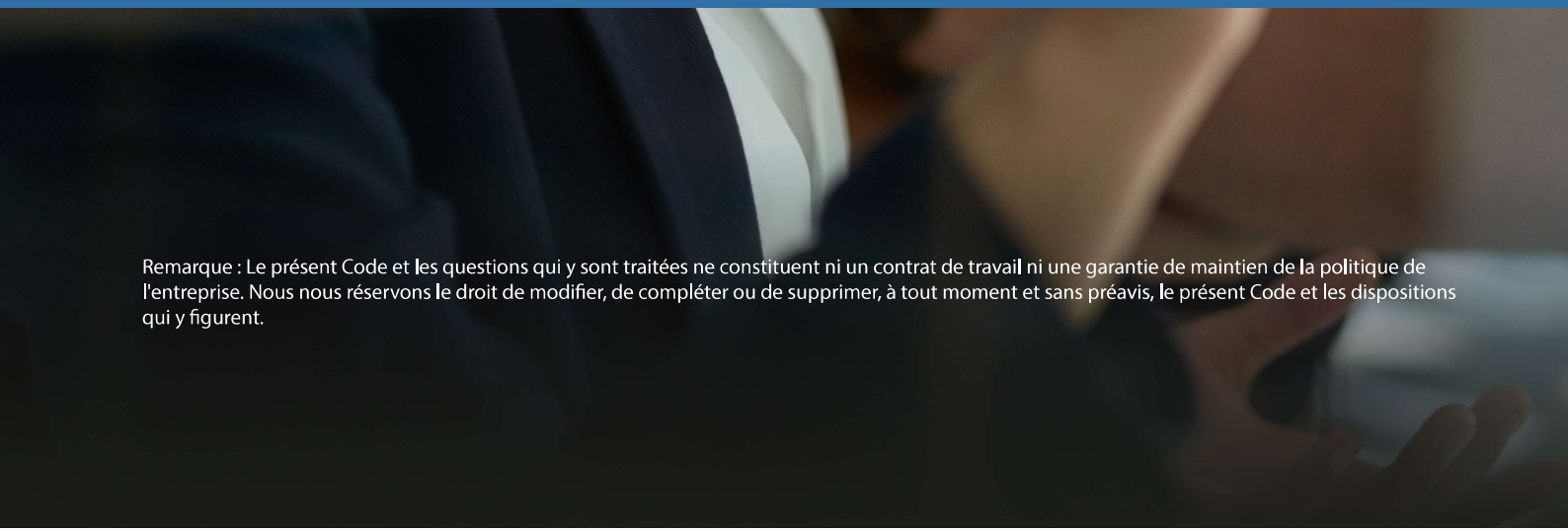
Déclaration de la politique de l'entreprise

Octobre 2026



Mener nos activités avec intégrité, honnêteté et responsabilité

Skyworks n'exercera aucune mesure de rétorsion et ne tolérera aucune mesure de rétorsion à l'encontre de toute personne qui signale, de bonne foi, des violations présumées du présent Code.



Remarque : Le présent Code et les questions qui y sont traitées ne constituent ni un contrat de travail ni une garantie de maintien de la politique de l'entreprise. Nous nous réservons le droit de modifier, de compléter ou de supprimer, à tout moment et sans préavis, le présent Code et les dispositions qui y figurent.



Message de notre directeur général et président

Skyworks s'attache à promouvoir et à maintenir une culture de conformité aux lois, règles et réglementations applicables, ainsi qu'aux normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite des affaires. Exercer chaque jour nos activités avec intégrité, honnêteté et professionnalisme est l'un des principes fondamentaux de Skyworks. En tant qu'employé, il vous incombe de contribuer à promouvoir cette culture de conformité, et de connaître, de comprendre et de respecter le présent Code.

En outre, vous avez l'obligation de signaler toute violation connue ou présumée du présent Code, ou de toute loi, règle ou réglementation applicable à Skyworks. Faire part de ses préoccupations et signaler de telles violations ne constitue pas un acte de déloyauté, mais un moyen de préserver la réputation et l'intégrité de Skyworks et de ses employés. Vous pouvez signaler toute violation présumée de manière anonyme, avec l'assurance que Skyworks interdit expressément toute forme de représailles à l'encontre de quiconque signale de bonne foi un comportement présumé fautif.

Nous vous remercions de votre engagement envers Skyworks et notre culture de conformité, qui est l'une des clés de notre réussite.

Phil Brace

Champ d'application

Le présent Code s'applique aux membres de notre conseil d'administration, à nos dirigeants et à nos employés. Nous attendons également des prestataires indépendants, des consultants et des partenaires commerciaux qui agissent pour le compte de Skyworks qu'ils respectent les principes énoncés dans le présent Code. Par souci de simplicité, nous désignons l'ensemble des personnes soumises au présent Code par le terme « employés ».

Normes de conduite

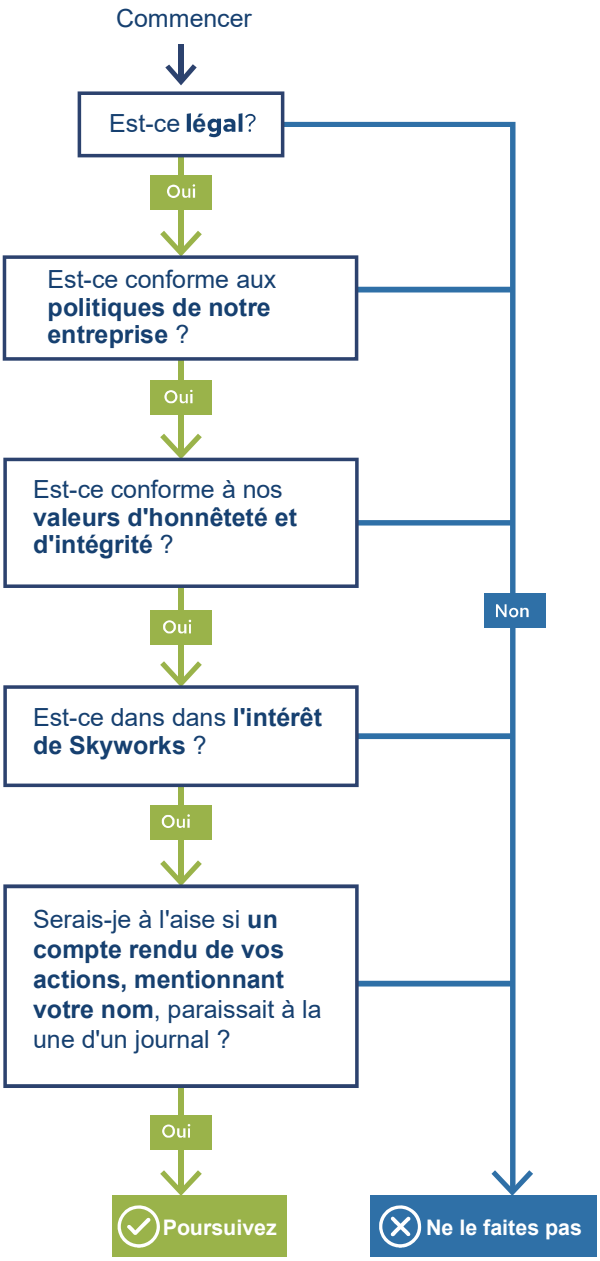
Généralités

Le présent Code énonce les grands principes de conduite éthique des affaires auxquels Skyworks adhère. Vous devez toujours faire preuve de bon sens, de jugement et de discernement.



Guide pour la prise de décisions éthiques

Si vous êtes un jour confronté à une décision professionnelle difficile qui n'est pas traitée dans le présent Code, posez-vous les questions suivantes concernant la ligne de conduite que vous envisagez d'adopter :





Si vous n'êtes pas certain de la réponse à l'une de ces questions, demandez conseil à votre supérieur hiérarchique, au Responsable de la conformité de Skyworks (voir « Mécanismes d'application » à la page 12 du présent Code) ou à un membre du service juridique de Skyworks.

Conflits d'intérêts

Vous pouvez exercer des activités financières, commerciales ou autres activités légitimes en dehors du cadre de vos fonctions. Ces activités doivent être exemptes de tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, avec vos responsabilités envers Skyworks. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'une activité personnelle interfère avec les intérêts de Skyworks ou vous empêche d'agir au mieux des intérêts de Skyworks. Un conflit d'intérêts peut également exister lorsque vous recevez personnellement, ou lorsque vous accordez ou proposez d'accorder à d'autres, des avantages inappropriés au regard de vos fonctions au sein de Skyworks.

Vous devez éviter toute relation susceptible de créer un conflit d'intérêts, réel ou apparent, avec vos devoirs et responsabilités envers Skyworks. En outre, vous devez informer Skyworks de toute situation qui, selon vous, pourrait faire naître un doute quant à votre capacité à agir avec objectivité et dans le meilleur intérêt de Skyworks.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts potentiels que vous devez déclarer :

- accepter un emploi simultané auprès d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur de Skyworks ;
- exercer les fonctions de membre d'un conseil d'administration (ou d'un comité consultatif) d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur de Skyworks ;
- effectuer des transactions pour le compte de la Société avec une autre entité dans laquelle vous ou un membre de votre famille détenez un intérêt significatif ;
- détenir un intérêt significatif dans une entité qui est un concurrent, un client ou un fournisseur de Skyworks ;
- exercer, à titre indépendant, une activité de consultant auprès d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur de Skyworks ;
- obtenir auprès d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur de Skyworks un prêt ou une garantie couvrant vos obligations personnelles ;
- entretenir une relation hiérarchique directe avec un membre de votre famille ou avec toute autre personne avec laquelle vous entretenez une relation personnelle importante ; ou
- offrir à une personne ou à une entité qui fait ou pourrait faire des affaires avec Skyworks, ou accepter de sa part, tout avantage d'une valeur autre que modique, tel qu'un cadeau, une remise ou toute forme de rémunération ; un avantage est considéré comme étant d'une valeur autre que modique s'il : (i) dépasse ce qui est considéré comme raisonnable et habituel au regard des pratiques commerciales généralement admises ; (ii) est versé en espèces (en totalité ou en partie) ; (iii) est assorti d'une obligation ou d'une attente (expresse ou implicite) ; ou (iv) influence, ou peut être perçu comme influençant, les décisions commerciales.



Défi éthique

Que dois-je faire si un fournisseur m'offre un cadeau inapproprié, tel qu'un séjour de vacances ?

Réponse

Expliquez au fournisseur que l'acceptation de ce cadeau constituerait une violation de la politique de Skyworks. Vous pouvez également lui indiquer que Skyworks souhaite éviter toute apparence d'irrégularité.



En tant qu'employé, vous devez déclarer tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel au Responsable de la conformité de Skyworks ou par l'intermédiaire du système de signalment (« Whistleblower ») (voir « Mécanismes d'application » à la page 12 du présent Code).

Vous devez obtenir une autorisation écrite avant d'accepter toute fonction de dirigeant, d'administrateur (ou de membre d'un comité consultatif) au sein d'une entreprise ou d'une autre entité ayant une relation d'affaires avec Skyworks, ou qui est ou pourrait devenir un concurrent de Skyworks. En outre, vous devez obtenir une autorisation écrite avant d'accepter un poste au sein du conseil d'administration d'une entité à but non lucratif lorsqu'il peut exister une relation d'affaires avec la Société ou que cette entité attend ou souhaite obtenir un soutien financier ou autre de Skyworks.. Si vous n'êtes ni membre du conseil d'administration de Skyworks ni dirigeant, cette autorisation doit être accordée par le Responsable de la conformité de Skyworks. Si vous êtes membre du conseil d'administration ou dirigeant, cette autorisation doit être accordée par le conseil d'administration.

Vous devez également informer votre supérieur hiérarchique si vous acceptez un emploi, exercez une activité de conseil ou toute autre activité similaire en dehors de Skyworks.

Défi éthique

Puis-je exercer, en dehors de Skyworks, une activité commerciale visant à commercialiser un produit que j'ai développé sur mon temps libre ?

Réponse

Un conflit d'intérêts pourrait survenir, par exemple, si votre produit est en concurrence avec un produit de Skyworks, s'il est lié à une quelconque activité de Skyworks ou si votre activité interfère avec votre capacité à exercer vos fonctions chez Skyworks. Afin de vous assurer de l'absence de conflit d'intérêts, vous devez communiquer vos projets à votre supérieur hiérarchique ainsi qu'au Responsable de la conformité de Skyworks.

Opportunités commerciales

Vous avez le devoir de promouvoir en toutes circonstances les intérêts commerciaux légitimes de Skyworks.

Par conséquent, il vous est interdit de :

- vous approprier, pour vous-même ou pour un tiers, des opportunités commerciales découvertes grâce à l'utilisation des biens, des ressources, des informations ou de votre fonction au sein de Skyworks, sans les avoir préalablement proposées à Skyworks ;
- utiliser les biens, les ressources, les informations ou votre fonction au sein de Skyworks pour en tirer un avantage personnel ; ou
- faire concurrence à Skyworks, de quelque manière que ce soit.

Avant de saisir, à titre personnel, une opportunité commerciale susceptible d'intéresser Skyworks, vous devez la divulguer intégralement à votre supérieur hiérarchique ainsi qu'au Responsable de la conformité de Skyworks afin de déterminer si Skyworks souhaite saisir cette opportunité. Si Skyworks renonce par écrit à son droit d'exploiter cette opportunité, vous pourrez alors l'exploiter selon les modalités et conditions que vous aviez initialement communiquées et d'une manière conforme au présent Code.

Défi éthique
Un petit fabricant a besoin d'aide pour la conception d'un circuit. Puis-je intervenir comme consultant afin de percevoir un revenu complémentaire ?

Réponse
Si ce fabricant n'est pas un concurrent de Skyworks ni de l'un de ses clients ou fournisseurs, vous pourrez peut-être lui apporter votre assistance, à condition d'en informer votre supérieur hiérarchique et de donner d'abord à Skyworks la possibilité de refuser cette activité.



Informations confidentielles et exclusives

Les contrats de travail de Skyworks interdisent l'utilisation ou la divulgation à un tiers de toute information confidentielle ou exclusive[1] de Skyworks (ou de toute information de cette nature reçue de ses clients ou partenaires commerciaux), sauf lorsque cela est autorisé et requis dans le cadre de vos fonctions d'employé.

Outre les obligations prévues par votre contrat de travail, vous devez respecter les lignes directrices suivantes :

- ne recevoir et ne divulguer des informations confidentielles ou exclusives qu'en vertu d'un accord écrit approuvé par un membre du service juridique de Skyworks ;
- ne pas utiliser ni copier des informations confidentielles appartenant à un tiers, sauf autorisation écrite de leur propriétaire ;
- refuser toute information confidentielle ou protégée communiquée spontanément par un tiers ou, si vous la recevez par inadvertance, la transmettre à un membre du service juridique de Skyworks afin qu'il prenne les mesures appropriées ; et
- ne pas utiliser d'informations confidentielles ou exclusives provenant d'un ancien employeur, ne pas les apporter chez Skyworks et ne pas les communiquer à d'autres employés de Skyworks.

En outre, il vous est interdit de divulguer ou d'utiliser toute information confidentielle ou exclusive de Skyworks (ou toute information non publique concernant un tiers, obtenue ou mise à votre disposition dans le cadre de votre emploi ou de votre collaboration avec Skyworks) pour effectuer des paris, réaliser des opérations ou exercer toute autre activité sur des marchés de prédiction ou sur toute plateforme similaire permettant aux participants de parier sur l'issue d'événements ou sur la probabilité qu'ils se produisent, notamment des annonces ou des événements liés à l'évolution des activités d'une entreprise.

[1] Il convient de noter que les informations confidentielles et/ou exclusives comprennent la propriété intellectuelle (par exemple, les conceptions, schémas, formules, spécifications techniques, procédés, inventions, etc.).

Défi éthique

J'ai déjeuné avec une ancienne employée de Skyworks qui travaille désormais pour une autre entreprise. Elle m'a posé des questions sur un projet sur lequel nous avions travaillé ensemble. Aurais-je pu en discuter avec elle ?

Réponse

Les projets de Skyworks sont confidentiels et ne doivent pas être évoqués en dehors de Skyworks sans l'autorisation préalable de la direction et/ou d'un membre du service juridique de Skyworks. La divulgation, même involontaire, d'informations actualisées pourrait nuire aux perspectives commerciales de Skyworks.



Si vous avez des questions concernant des informations confidentielles ou exclusives, ou si vous avez besoin d'aide pour un accord de confidentialité ou de non-divulgation, veuillez vous adresser au service juridique de Skyworks.

En outre, lorsque vous discutez d'informations confidentielles ou exclusives, soyez attentif à votre environnement. Vous devez vous abstenir de discuter des activités de Skyworks dans des lieux publics ou en présence de personnes, y compris d'autres employés, qui n'ont pas besoin d'avoir connaissance de ces informations.

Respect de l'ensemble des lois, règles, réglementations et politiques

Skyworks est soumise à des lois, règles et réglementations, tant aux États-Unis qu'à l'étranger, dont la violation pourrait exposer Skyworks à des risques importants. Le respect de la loi, tant dans sa lettre que dans son esprit, constitue le fondement des normes éthiques de Skyworks. Cela comprend notamment les lois relatives aux domaines suivants :

- la corruption commerciale, pots-de-vin et commissions occultes ; blanchiment d'argent et corruption ;
- les droits d'auteur, aux marques et aux secrets d'affaires ;
- la confidentialité des informations ;
- les opérations d'initiés ;
- les marchés de contrats sur événements, communément appelés « marchés prédictifs » (par exemple, Polymarket, Kalshi, etc.) ;
- les contributions politiques illicites ;
- le droit de la concurrence, aux ententes et à toute autre pratique anticoncurrentielle ;
- les pratiques de corruption à l'étranger ;
- les risques environnementaux ;
- la conservation et à la destruction des documents ;
- l'information financière et à la fraude fiscale ;



- la discrimination ou au harcèlement au travail ;
- la santé et à la sécurité au travail ; ou
- l'utilisation abusive des actifs de l'entreprise.

Vous êtes tenu de connaître et de respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables à Skyworks et à vous en votre qualité d'employé. En cas de doute sur la légalité ou le caractère approprié d'une ligne de conduite, vous devez immédiatement demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à un membre du service juridique de Skyworks.

Afin de vous permettre d'être mieux informé et de garder constamment à l'esprit les lois régissant votre conduite, Skyworks a adopté des politiques distinctes et détaillées portant notamment sur les opérations d'initiés et la non-divulgation d'informations importantes non publiques ; les ressources électroniques, la protection de la vie privée et des données ; les déplacements professionnels ; les réseaux sociaux et les communications externes ; l'enregistrement du temps de travail ; un environnement de travail positif ; ainsi qu'un lieu de travail exempt de violence, de drogues, d'alcool, de harcèlement et de discrimination ; ainsi que les déplacements, les repas d'affaires et les activités de divertissement liés aux affaires (qui doivent être appropriés au contexte professionnel et conformes aux valeurs de Skyworks). Vous êtes tenu de prendre connaissance de ces politiques et de les respecter, ainsi que des autres politiques publiées sur l'intranet de Skyworks, Skylink.



Défi éthique

Pour financer un pot organisé par le service, que mon responsable estime devoir être pris en charge par Skyworks, il m'a demandé de le déclarer comme un dîner d'affaires dans ma note de frais afin qu'il soit remboursé sans difficulté. Que dois-je faire ?

Réponse

Votre intuition est juste si elle vous indique que cette pratique n'est pas appropriée. Contactez les ressources humaines ou le responsable de la conformité de Skyworks afin de leur faire part de votre préoccupation.

Parmi les indices pouvant révéler une information financière irrégulière figurent notamment :

- des résultats financiers qui semblent incompatibles avec les résultats de l'opération commerciale sous-jacente ;
- des registres de l'entreprise inexacts, tels que des notes de frais surévaluées, des relevés d'heures ou des factures erronés ;
- des opérations qui ne semblent pas répondre à un objectif commercial légitime ; ou
- des demandes visant à contourner les procédures habituelles de contrôle et d'approbation de Skyworks.



Mécanismes de mise en application

Si vous avez connaissance d'une violation potentielle ou présumée du présent Code ou de la législation applicable, vous êtes encouragé à communiquer toutes les informations pertinentes à l'un des interlocuteurs mentionnés ci-dessous.

Toute question ou préoccupation peut être adressée à l'un ou plusieurs des interlocuteurs suivants. Si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre votre question ou votre préoccupation à un ou plusieurs des autres interlocuteurs :

- votre supérieur hiérarchique ou un représentant des Ressources humaines ;
- un membre du service juridique de Skyworks ou du service d'audit interne de Skyworks ;
- Skyworks, par l'intermédiaire du système de signalment « Whistleblower », indiqué sur l'intranet Skylink de Skyworks, et accessible à l'adresse www.skyworksinc.com/whistleblower ;
- Le responsable de la conformité de Skyworks (ComplianceOfficer@skyworks.com);
- le comité d'audit du conseil d'administration ; ou
- la ligne d'assistance téléphonique du ministère de la Défense pour signaler les fraudes, au 1-800-424-9098, pour les questions de conformité et d'éthique au niveau fédéral.

Vous pouvez faire part de vos préoccupations oralement ou par écrit et, si vous le souhaitez, de manière anonyme. Toutes les questions ainsi que tous les signalements de violations connues ou présumées du présent Code ou de la législation seront traités avec tact et discrétion.

Politique de protection contre les représailles

Skyworks n'exercera aucune mesure de représailles et ne tolérera aucune mesure de représailles à l'encontre de toute personne qui signale des violations présumées du présent Code ou des lois, règles ou réglementations applicables, ou qui participe à une enquête portant sur de telles violations. Cela signifie que Skyworks vous interdit d'exercer des représailles ou de prendre toute autre mesure défavorable à l'encontre de quiconque soulève, de bonne foi, une préoccupation relative à un comportement inapproprié ou contribue à sa résolution. Si vous vous livrez à de telles représailles, vous vous exposez à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Sanctions en cas de violation

Skyworks s'engage à réagir rapidement à toute violation du présent Code. Si vous enfreignez le présent Code, vous vous exposez à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les comportements suivants, notamment, peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires :

- exercer des représailles à l'encontre de toute personne au sein de Skyworks ayant signalé de bonne foi une préoccupation relative à un comportement inapproprié ;
- commettre tout acte contraire au présent Code ou à toute loi, règle ou réglementation applicable ;
- demander à d'autres personnes de violer le présent Code ou toute loi, règle ou réglementation applicable ;
- ne pas signaler sans délai une violation connue ou présumée du présent Code ou de toute loi, règle ou réglementation applicable ; ou
- ne pas coopérer dans le cadre d'enquêtes internes portant sur d'éventuelles violations du présent Code ou de toute loi, règle ou réglementation applicable.



Dérogations au Code

Toute dérogation au présent Code ne peut être accordée qu'au cas par cas et uniquement dans des circonstances exceptionnelles. Les dérogations concernant les employés ne peuvent être accordées que par un dirigeant de Skyworks. Toute dérogation accordée aux membres du conseil d'administration de Skyworks ou à ses dirigeants ne peut être autorisée que par le conseil d'administration de Skyworks et sera rendue publique dans les meilleurs délais.

Accusé de réception du Code de conduite et d'éthique des affaires

Je reconnais avoir reçu un exemplaire du Code de conduite et d'éthique des affaires de Skyworks Solutions, Inc., en avoir pris connaissance et en avoir compris le contenu. Je reconnais avoir compris mon obligation de respecter le présent Code ainsi que les lois, règles et réglementations applicables, de même que mon obligation de signaler aux personnes compétentes au sein de Skyworks toute violation présumée du présent Code ou de toute loi, règle ou réglementation applicable. Je reconnais avoir compris que Skyworks interdit expressément à tout employé d'exercer des représailles à l'encontre d'un autre employé ayant signalé de bonne foi une violation présumée du présent Code ou de toute loi, règle ou réglementation applicable. Je connais les ressources mises à ma disposition si j'ai des questions concernant un comportement particulier, le présent Code, les autres politiques et directives de la Société ou toute loi, règle ou réglementation.

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____

Veuillez signer et dater le présent accusé de réception, puis le remettre au responsable de la conformité de Skyworks.

Octobre 2026